

Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel jeudi 23 avril 2009

Je vous remercie de transmettre ce compte rendu aux délégués du Conseil Communautaire de votre commune.

Délégués présents : Mesdames et Messieurs MARTIN G., MASSY J., MARTIN P., LEROUX F., GUILLAUMIN M., BRAUD D., RONDIER D., TABUTIN M., DENIZOT B., JOULAUD C., FANTINET R., BOURICAT G., BOURDUT C., L. RENAUDET., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., PORTIER P., LHOPIEAU A., MAUGENEST G., COFFIN D., COLIN T., DUMONTET B., MERVAUX M.P., PIGEON A., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., MILLOT G., MOREL M.T., BULCOURT C., BOUCHAUVEAU M., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : DESAGES H.,

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Projet de gîte de groupes à Mesples
- ✓ Projet de la rue Neuve à Huriel
- ✓ Point sur les dossiers en cours : siège de la Com.Com, maison de Viplaix, site de la gare
- ✓ Recrutement d'une personne à temps partiel pour le suivi du programme Anim'été
- ✓ Vote des taux de taxes d'ordures ménagères
- ✓ Point sur le recrutement des 4 personnes en Contrat Aidé pour l'étude sur la structure pour les personnes âgées
- ✓ Modification des statuts de la Com.Com. pour partenariat avec la commune d'Huriel sur le Point Info Tourisme
- ✓ Création d'une régie de recettes pour la vente de topoguide, tee shirts, etc....
- ✓ Questions diverses

Réalisation d'un gîte de groupe à Mesples

Le Président rappelle que le circuit des Maîtres Sonneurs peut constituer un produit touristique à part entière mais qu'il est aujourd'hui inexploité dans la mesure où il est impossible d'héberger des groupes de randonneurs d'une vingtaine de personnes.

Au cours des dernières semaines, le Président a été contacté à différentes reprises par des touristes intéressés mais il a dû les renvoyer vers des hébergements sur la forêt de Tronçais ce qui est inacceptable.

Aujourd'hui, la commune de Mesples initie un projet de réhabilitation de sa mairie et de sa salle polyvalente. L'idée avancée consisterait à construire un gîte de groupe en bout de la salle polyvalente. L'intérêt de l'opération serait de mutualiser des services telle que la cuisine.

Le projet a été travaillé par Monsieur DESORMIERES qui a proposé des plans et une estimation :

- ✓ Bâtiment : 220 000 €
- ✓ Honoraires architecte : 26 400 €
- ✓ Divers DO, SPS : 23 600 €
- **Total : 270 000 €**

Les subventions suivantes pourraient être mobilisées :

- 1) Conseil Régional : Appel à projet sur le secteur de l'hébergement touristique en 2009 sous réserve du respect du cahier des charges « natitude ». Montant de la subvention : 30 % du montant HT de l'opération celle-ci étant plafonnée à 30 000 €, soit une subvention maxi de 9 000 €
- 2) Fonds européen : Feader mesure 313-A . 50 % de subvention sur une dépense subventionnable de 100 000 €
- 3) Conseil Général : Contrat d'Intercommunalité : jusqu'à 50 %
- 4) Etat : DGE au titre des grands projets culturels, touristiques et sportifs. Subvention de 35 % du coût HT du projet. La subvention maximale pouvant être allouée est de 170 000 €.

Cet hébergement permettrait de faire des offres de circuit de 2 à 3 jours.

Monsieur BRAUD demande s'il est possible d'avoir une approche du taux de remplissage. Le Président indique qu'il est difficile d'être très précis sur ce sujet mais que par contre un seuil de rentabilité (en terme de nuitée) peut être établi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide de poursuivre ce projet qui n'est pas inscrit à ce jour au budget et de commencer à solliciter les subventions.

Monsieur DESORMIERES sera rémunéré en fonction du travail déjà effectué et sur des missions fractionnées.

Rue Neuve à Huriel

L'idée est de construire, en partenariat avec la société d'HLM Domocentre, une rue neuve à Huriel sur le site de l'ancien score. Elle comprendrait en rez-de-chaussée 4 ateliers artisanaux de 50 à 60 m² dont la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par la Communauté de Communes et 6 logements (2 en rez-de-chaussée et 4 au 1^{er} étage) dont la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par la société Domocentre.

L'objectif de cette opération serait de poursuivre le projet de faire d'Huriel un village d'artisans d'art en ouvrant 4 ateliers d'un coup. Cela éviterait de multiplier les opérations individuelles qui s'avèrent très coûteuses et d'avancer réellement dans cette ambition.

Monsieur BOURICAT, maire d'Huriel, indique qu'à priori la commune n'est pas contre ce projet mais qu'aujourd'hui le Conseil Municipal n'en a pas réellement débattu. Il précise simplement que dans le projet d'aménagement du bourg il avait été prévu sur cet emplacement des places de parking.

Monsieur BRAUD souligne pour sa part l'intérêt d'un projet global plus complet qui sera au final certainement moins coûteux.

En conclusion, le Conseil Communautaire décide d'attendre l'avis définitif de la commune d'Huriel et de demander dès à présent à la commission économique de poursuivre l'analyse de ce projet notamment au niveau de la répartition des maîtrises d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la société Domocentre.

Dossier en cours

✓ Siège de la Com .Com

Les travaux en sont actuellement aux finitions.

✓ Maison de Viplaix

Une solution a été trouvée au niveau de l'assainissement avec la pose d'une micro station dont le coût entre dans le budget prévu par la commune de Viplaix. Le seul inconvénient du dispositif réside dans le fait qu'il dispose d'un agrément européen mais non de la norme NF. Il a cependant fait l'objet d'une recommandation par l'ancien directeur du BDQE.

✓ Site de la gare

La consultation pour les travaux a été lancée. Néanmoins, le dossier de subvention DGE a été ajourné dans la mesure où les crédits de deux autres opérations ne sont pas entièrement consommés (siège de la Communauté de Communes et ZAC de Souvol).

✓ Podium

Un devis de réparation avait été fait par l'entreprise MEFRAN qui nous avait vendu le matériel. Ce devis étant très élevé (6 540 € TTC), l'entreprise CARRAT à Treignat a été consultée. Son devis de réparation s'élève à 1 509,35 € TTC .

Le Conseil Communautaire décide donc de confier les réparations à l'entreprise CARRAT.

Il sera cependant nécessaire de faire contrôler ce matériel par la commission de sécurité. Par ailleurs, le Conseil Communautaire décide de passer le prix de la location du podium aux associations à 30 € au lieu de 23 €. Les animatrices du RSP seront chargées du contrôle du podium à son départ et à son retour.

✓ Gîte de Saint Sauvier

La façade de la maison a été entièrement refaite et le résultat s'avère très satisfaisant. Le Conseil Communautaire décide donc de le relouer en gîte et non plus en habitation compte tenu de son emplacement sur le sentier des Maîtres Sonneurs. Une demande de classement sera faite auprès des gîtes de France.

Recrutement de Corinne LHOPITEAU pour la mise en place du programme Anim'été

Le Conseil Communautaire décide de recruter Corinne LHOPITEAU comme chaque année à compter du 1^{er} mai et jusqu'au 31 août pour le suivi du programme Anim'été à hauteur de 17 H30 par semaine.

Vote des taux de taxes d'ordure ménagères

Après discussion sur le mode de calcul, celles-ci sont votées à l'unanimité.

Le Président fait part des conclusions d'une réunion avec Monsieur DUGLERY sur le fonctionnement du SICTOM. Il apparaît qu'un grand retard a été pris aux niveaux des investissements nécessaires à réaliser. Il est temps de définir un projet où les équipements seront mutualisés. Il conviendrait de tenir compte des expériences menées ailleurs et d'envisager la création de filières de recyclage.

Le Président mandate les délégués du SICTOM pour qu'une réflexion générale soit menée.

Recrutement des plusieurs personnes en contrat aidés pour enquête sur la petite enfance et sur un hébergement pour personnes âgées

Une douzaine de personnes ont été reçues par la commission « personnel » ce jour même. Une deuxième session est prévue le lundi 4 mai. Les embauches devraient se faire pour le 15 mai 2009.

Modification des statuts de la Communauté de Communes par rapport au projet de partenariat avec la commune d'Huriel sur le Point info Tourisme

Après renseignements auprès des services de la Sous Préfecture, il apparaît qu'il ne peut pas y avoir partage de compétences entre les deux collectivités. Sur le plan juridique, soit on prend la compétence "Point Info Tourisme" soit c'est la commune. Le transfert se fait au niveau de l'investissement et du fonctionnement. La seule solution consiste à ne pas modifier les statuts et à apporter un fonds de concours à la commune car le principe du fonds de concours, c'est de verser des financements à une commune en dehors de ses compétences.

La Commission tourisme se réunira donc pour évaluer le montant d'un fonds de concours.

Création d'une régie de recette pour la vente de topo guides

Le Conseil Communautaire valide le principe de cette création et nomme M.H SIMONET Régisseur.

Réalisation d'une plaquette touristique

Le Président rappelle que le Contrat d'Intercommunalité signé avec le Conseil Général comportait une opération de communication et notamment la création d'une plaquette touristique dans laquelle seraient intégrées les boucles de randonnées du canton et le circuit des Maîtres Sonneurs. La réalisation de cette plaquette a fait l'objet d'une consultation.

Le Conseil Communautaire retient la proposition de l'entreprise XXI Communication d'un montant pour 6 316,20 € TTC pour 5 000 exemplaires

Banc d'essai des tracteurs

Monsieur BRAUD fait le bilan des deux journées de passage au banc d'essai des tracteurs. Celles-ci s'avèrent très favorables. Les tracteurs communaux sont bien entretenus. Les agriculteurs ont été à l'écoute des conseils donnés.

Acquisition d'une armoire phyto sanitaire

Le Conseil Communautaire décide d'acquérir une armoire phyto sanitaire pour le service Environnement.

Le coût est de l'ordre de 400 €.

Ronds points

Une réunion sera organisée début mai par Monsieur MARTIN, Vice Président de la Communauté de Communes, pour définir le type d'aménagement à réaliser sur les 3 ronds points de la Départementale 943.

Manifestations

Monsieur Guillaumin fait part des 2 manifestations prévues pour le 160^{ème} anniversaire de la Brandes des Mottes.

- le samedi 13 juin à 16 H 00 avec une conférence de Monsieur Chauchet
- la dépose d'un panneau le 20 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au 4 juin à 18 H 00 à Saint-Palais